



## REGLEMENT du Marché aux puces Guebwiller le 14 avril 2019

Le marché aux puces est ouvert à tous les particuliers, dans la limite des places disponibles.

Le Bulletin d'inscription accompagné de la photocopie recto verso de la carte d'identité devra nous parvenir **avant le 10 avril 2019 inclus** accompagné d'une enveloppe timbrée portant votre adresse ainsi que le règlement par chèque libellé à l'ordre de : **AATG - GUEBWILLER**

Inscriptions à envoyer à :

Potemsky Jean-Paul 11 rue des Champs Merxheim 68500

- ❖ L'accueil des exposants aura lieu à l'église Notre Dame et à l'église St-Léger à partir de 5 heures
- ❖ Début des transactions à **partir de 7 heures.**
- ❖ Buvette (à partir de 6h) et restauration assurées par l'organisateur.
- ❖ **L'organisateur se réserve le droit de faire retirer les articles dangereux ou alimentaires.**
- ❖ La carte de participation et le n° d'emplacement seront transmis par courrier, vers le 5 avril, via votre enveloppe timbrée.
- ❖ Les animaux doivent être tenus en laisse.
- ❖ Les personnes s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés.
- ❖ Les places non occupées à **7 h 30** seront redistribuées.
- ❖ Aucun remboursement ne sera restitué en cas de désistement
- ❖ En cas de non respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge et peut procéder à l'exclusion de l'exposant.
- ❖ L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents pouvant survenir au stand ou dans le périmètre du marché aux puces.
- ❖ Le départ des exposants se fera à **partir de 17 heures.**
- ❖ **La caution de 20 €, exigée lors de l'inscription par chèque à part, sera rendue si le stand est propre.**
- ❖ « Seuls les bulletins d'inscription accompagnés des chèques et des documents administratifs seront pris en compte ».
- ❖ Veuillez joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse pour la carte de participation avec votre n° de participation.

# 16° MARCHE AUX PUCES



# A GUEBWILLER

Rue de la République Place de la Mairie

Dimanche **14** Avril  
201**9** de 7 h à 17 h

Prix de l'emplacement **12 € les 5 mètres**

*Réservé aux particuliers*  
**Restauration sur place**

**ASSOCIATION D'ANIMATIONS  
TOURISTIQUES DE GUEBWILLER**

## BULLETIN D'INSCRIPTION Avant le 10 avril 2019

Je soussigné(e), nom et prénom .....

Né(e) le..... à .....

Adresse .....

CP.....Ville .....

Tél : .....

Mail : @

Propriétaire du véhicule immatriculé : .....

Longueur du véhicule : ..... Hauteur du véhicule : .....

Exposant au marché aux puces se déroulant le 14 avril 2019 à

GUEBWILLER et déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e) ou être autorisé à vendre le dimanche
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce genre de manifestation

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Je réserve ..... emplacement (s) de 5 mètres à 12 € et je joins :

- Un chèque de ..... € libellé à l'ordre de : **AATG Guebwiller**
- **Un chèque de caution de 20 € rendu au départ et à récupérer à la buvette**
- Une photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport.
- Une enveloppe timbrée avec votre adresse pour la carte de participation.

Fait à ..... Le .....

Signature

Inscription et chèques à retourner avant le 10 avril 2019  
inclus avec la photocopie recto verso de la carte d'identité  
ou du passeport ainsi qu'une enveloppe timbrée avec votre  
adresse pour la carte de participation à l'adresse suivante :

**Potemsky Jean-Paul**  
**11 rue des Champs**  
**68500 MERXHEIM**

Inscription téléchargeable sur : [www.2atg.fr](http://www.2atg.fr)

Permanence téléphonique

Par un membre de la 2atg

**Uniquement** du lundi au vendredi de

**14 h à 18 h au 09 77 19 61 41**

On peut également retirer la doc à l'office du  
tourisme de Guebwiller

L'Association d'Animations Touristiques de Guebwiller  
vous remercie d'avance pour votre participation.  
La vente de boissons et encas seront assurés  
par l'organisateur devant l'hôtel de ville.